

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



08069852

TRIBUNAL DE COMMERCE - MONSIEUR
REGISTRE DES PERSONNES MORALES

30 AVRIL 2008

N°

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2008 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0460014481

Dénomination

(en entier)

FRAIPONT ERIC

Forme juridique Société Anonyme

Siège Rue de l'Union n° 60 à La Louvière ex Haine-Saint-Pierre

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - CESSIION DE PARTS ET DIVERS

D'un acte reçu par Maître Marcel BRUYERE, Notaire à Haine-Saint-Pierre, soussigné, le neuf avril deux mil huit, portant à la suite la mention : "Enregistré au premier bureau à La Louvière, le quinze avril 2008, volume 334 folio 49 case 20, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "FRAIPONT ERIC", dont le siège social est établi à La Louvière ex Haine Saint Pierre, rue de l'Union n° 60a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - transfert du siège social

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 7120 Estinnes, ex Haulchin, rue Ferrer n° 18 et de modifier en conséquence le texte de l'article trois des statuts comme suit

Le siège social est établi à 7120 Estinnes ex Hulchin, rue Ferrer n° 18 Il peut être transféré en tout autre endroit de la région de langue française et de la région Bruxelles Capitale par simple décision du conseil d'administration qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte

La société peut, de la même manière, établir des sièges administratifs ou d'exploitation, succursales ou agence en Belgique ou à l'étranger

DEUXIEME RESOLUTION - cession de parts

L'assemblée générale accepte la cession par Madame BERNARDONE Anna-Mirella de toutes ses actions dans la société soit vingt actions au profit de Monsieur Eric FRAIPONT ci-avant mieux identifié qui accepte

Le cessionnaire jouira et disposera des actions faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour et il aura droit aux dividendes y attachés à dater du vingt cinq juin deux mille sept

TROISIEME RESOLUTION - approbation des comptes

L'assemblée générale approuve les comptes qui n'ont pas encore été approuvés soit les comptes des années deux mille trois, deux mille quatre, deux mille cinq, deux mille six et deux mille sept

QUATRIEME RESOLUTION - démission - nomination

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et administrateur délégué n'ont pas été renouvelés L'assemblée générale ratifie les actes posés par les administrateurs qui ont poursuivi leurs interventions. Décharge leur est donnée de leur gestion.

L'assemblée générale confirme la démission de Madame BERNARDONE Anna-Mirella de ses fonctions d'administratrice Cette démission prend effet à dater du vingt cinq juin deux mille sept.

CINQUIEME RESOLUTION - renouvellement de mandat

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur FRAIPONT Steve et d'administrateur délégué de Monsieur Eric FRAIPONT pour une durée de six ans à dater de ce jour.

Pouvoirs au conseil d'administration

L'assemblée confère au conseil d'administration, tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme délivré aux fins d'insertion au Moniteur.

Annexe expédition de l'acte

Signature Maître Marcel BRUYERE, Notaire.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature